



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Jeudi 24 juin 2021 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Anouck SARTON, Didier ELZEARD, Didier NICARD, Yves BARTHALAIS, Patrick RANOCCHI, Véronique GENSUL, Eris LIONS

Membres excusés : Anne-Marie FABRE pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Christine FOURNIER pouvoir à Anouck SARTON, Roger MICHAUD pouvoir à Noëlle ROUX, Thomas BETH pouvoir à Xavier LONG

Membres absents : Lucie ANTHOINE

Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

ORDRE DU JOUR :

- 30- Dénomination et numérotation des voies de la commune
- 31- Convention avenant logement social
- 32- Convention Enedis poste de transformation électrique
- 33- Approbation des statuts du futur GIE Châteauroux les Alpes
- 34- Modification statuts CCSP -compétence mobilité
- 35- Déclassement du domaine public
- 36- Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- 37- Plan de financement adressage
- 38- Plan de financement voirie communale 2021
- 39- Plan de financement voirie dégâts hiver 2020/2021
- 40- Revente de fenêtres
- 41- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08/04/2021 adopté à l'unanimité soit 13 voix.

30- Dénomination et numérotation des voies de la commune

Arrivée Eric Lions 19h05

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies) en particulier pour une meilleure identification des lieux-dits et des maisons. Cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation des foyers châteauroussins.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage a été confiée à un prestataire de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

31- Convention avenant logement social

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de l'échéance du bail à construction de la société immobilière 3F, de la résidence « Les Taxils » sur la commune.

A la date du 24/10/2020 la commune de Châteauroux-les-Alpes, selon les termes de l'acte signé entre la commune et la SECILEF en date du 24/10/1980, devient seule propriétaire des bâtiments.

Le maire rappelle le conseil municipal du 8 avril où il a été décidé de reprendre la gestion de ces logements.

Une convention est établie entre l'Etat et la société 3F, il convient donc de mettre en place un avenant à la convention pour acter le changement de propriétaire.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

32- Convention Enedis poste de transformation électrique

dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte du réseau électrique de distribution publique des travaux doivent être fait sur un terrain communal.

Il s'agit du projet d'installation d'un poste de transformation électrique au hameau de Serre-Buzard. Il est nécessaire signer la convention de mise à disposition dans le cadre du démarrage des travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

33- Approbation des statuts du futur GIE Châteauroux les Alpes

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°56 du 17/09/2020 et la délibération 29 du 08/04/2021 approuvant les statuts du futur GIE Energie CHATEAUROUX LES ALPES.

Il est nécessaire de reprocéder au vote compte tenu de la transformation de l'Union des ASA de Châteauroux les Alpes en ASA d'irrigation de Châteauroux les Alpes.

Un adjoint rappelle la difficulté a trouver un notaire pour la commune, qui ait le temps de suivre ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

34- Modification statuts CCSP -compétence mobilité

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon, s'est prononcé pour la prise de la compétence mobilité, lors de la séance du 29 mars 2021. Cette prise de compétence entraine de fait une modification de ses statuts.

Un élu explique suite à l'application de la loi MOB cela permet à la communauté de communes de mettre en place des systèmes de mobilité sur le territoire. Ce qui est de la compétence de la région de change pas (transports scolaires).

Une élue fait remarquer que la navette pour le ski entre Embrun et Les Orres est gratuite pour les enfants d'Embrun mais pas pour les autres enfants du canton et que le coût est très élevé. La navette circule presque à vide et du coup elle n'effectue pas sa mission de désengorger les parkings et éviter l'utilisation de la voiture.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

35- Déclassement du domaine public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la construction du garage des services techniques le propriétaire de la parcelle voisine avait accepté d'enlever la servitude qui grevait la parcelle communale et avait facilité l'accès au réseau (assainissement en particulier) et donc permis la réalisation du projet.

En contrepartie la commune accepte de céder une emprise d'environ 350m² de la parcelle ZC 186 à Fontmolines.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

36- Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Délibération retirée de l'ordre du jour.

37- Plan de financement adressage

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental va être déposé dans le cadre du projet d'adressage.

La demande prend en compte la réalisation du plan d'adressage et l'achat des plaques de rues et numéros des maisons.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

38- Plan de financement voirie communale 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention concernant les travaux de voirie communale est attribuée chaque année par le Conseil départemental des Hautes-Alpes. La commune affecte cette subvention sur les voies communales suivantes : Pré Sabens, St Marcellin, Fontfourane, La Reste à St Roch, route du stade

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

39- Plan de financement voirie dégâts hiver 2020/2021

En séance du 13/04/2021 la Commission permanente du Conseil Départemental a voté pour l'ouverture d'une enveloppe exceptionnelle dédiée aux opérations de remise en état de la voirie communale pour les communes qui on font la demande.

La commune va déposer un dossier de demande de subvention.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

40- Revente de fenêtres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite aux travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux, la commune a dû changer les menuiseries du bâtiment des Mathieux. Ces menuiseries sont en bon état.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

41- Questions diverses

- Le conseiller en charge de la voirie fait le point sur le projet d'aménagement du village. L'architecte a pris du retard.
Lors de la dernière commission voirie les élus se sont rendus à St Alban. Une demande d'aménagement du carrefour a été faite à la DIR-MED et des études préalables vont démarrer.
- Le maire explique qu'il a rencontré la SAFER afin de discuter des biens vendus par le secours catholique, il y a un demi-hectare de terrain mais pour acheter ce terrain et obtenir des subventions il faut un projet. Le conseil municipal y réfléchira.
- La réunion de lancement pour l'étude de la rénovation de l'école aura lieu le vendredi 2 juillet prochain.
- Elections du dimanche 27 juin il manque encore des élus pour tenir les bureaux de vote. Un élu fait remarquer que ce sont les obligations légales des élus de tenir le bureau de vote.
- Une élue explique que le dernier tableau restauré de l'église St Marcellin devait être ramené par le restaurateur le 23 juin, cependant les services de la DRAC n'ayant pas validé la dernière retouche, le retour est reporté à une date ultérieure.
La nuit des églises aura lieu lundi 28 juin à 20h à l'église Ste Irénée.
- Un élu absent a demandé de transmettre deux questions :
 - Le restaurant de la Forge avait posé des questions sur l'aménagement de la traversée du village et leur terrasse. Un élu répond que la terrasse pourra être conservé sur cet espace partagé.
 - L'association Rions de Soleil va déménager il aimerait savoir où en est leur demande. Le maire répond qu'il a demandé auprès de la commune d'Embrun si un cabanon était disponible mais ce n'est pas possible.
- Un élu explique qu'il faut se décider sur le bureau d'études choisi pour le plan communal de sauvegarde. Car il faudra démarrer le PCS au plus tôt.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h20.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

